



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Service urbanisme

EG/ADO/BO – 2023-0758

Affaire suivie par : M. Benoît OLIVIER

Tél : 01.49.61.33.56

@ : urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

RAR n° 1A 199 835 9052 1

HAROPA PORT

Agence Seine-Amont

5, route de Stains

94387 BONNEUIL-SUR-MARNE Cedex

Ablon-sur-Seine, le 29 septembre 2023

À l'attention de M. *Éric FUCHS*, Directeur de l'Agence

Monsieur le Directeur,

Permettez-nous tout d'abord de vous remercier pour la présentation que vous nous avez faite le 17 mars 2023. Votre courrier du 16 juin reprend l'essentiel de cette présentation. Il nous amène malheureusement à constater la totale inadéquation de votre projet aux conditions de l'urbanisation existante, aux exigences environnementales et au respect des populations riveraines.

Nous avons bien noté que ce projet de port et de zone industrielle de 50 ha devrait prendre place sur un terrain en bord de Seine de 107 ha vous appartenant, actuellement classé « N », zone naturelle à préserver, par le PLU de Vigneux-sur-Seine, ce terrain constituant en outre une zone d'expansion de la Seine en cas de crue.

En son état actuel, votre projet comporte :

- Un port fluvial capable d'accepter des péniches de grande taille, ce qui pose d'ailleurs des problèmes d'accès à l'entrée de la darse et de bruit pour les riverains de la Seine ;
- Une zone industrielle abritant une plate-forme logistique, un port de matériaux de constructions, et une usine d'hydrogène (dont la faisabilité et la justification n'apparaissent pas évidentes) ;
- Des aménagements pour un accès routier sur la RN6 au niveau du carrefour dit « Le réveil matin ».

Un projet dévastateur pour l'environnement

En tant que citoyens Français, nous observons que le projet s'inscrit en contradiction avec toutes les politiques publiques d'environnement – Territoire, Département, Métropole, Région, Etat, et Communauté Européenne – **qui s'accordent pour reconnaître l'urgence climatique comme première priorité de l'Humanité**. Il conduit en effet :

- **à la destruction et à l'artificialisation de plus de 50 ha de zones humides et de terres agricoles classées N** dans un territoire où l'urbanisation a depuis les trente glorieuses fait payer un lourd tribut à l'environnement et à la qualité de vie des populations.
- **à la déforestation de 30 ha environ en bordure de Seine**, déforestation obligatoire du fait de la construction du port et du décaissement des rives nécessaire pour compenser le remblaiement de la zone industrielle projeté sur la zone d'expansion de la Seine en cas de crue. On notera à ce propos que le remblaiement déjà exécuté dans les années 90-2000 n'a à notre connaissance pas été compensé, mettant ainsi à risque les populations d'Ablon-sur-Seine et d'Athis-Mons en cas de crue, comme on a pu le constater en 2016 et en 2018.

Nos communes sont déjà sinistrées par les nuisances sonores et la pollution de l'aéroport d'Orly, au point d'impacter la durée de vie des habitants. Ces nouvelles nuisances viendraient s'y additionner. **Un tel traitement serait totalement injuste et insupportable pour les populations** ; on ne peut que redouter les réactions de désespoir. Ajoutons que les populations que nous représentons expriment le vœu constant que nos communes ne soient pas réduites à des « territoires servants » de Paris ou des bassins d'emploi d'Orly-Rungis. Nos habitants méritent un cadre de vie de qualité.

Un accroissement du trafic routier qui ne peut pas être absorbé

Les travaux dans un premier temps, puis dans un second temps le fonctionnement du port de la zone industrielle, vont générer **un supplément important de trafic routier régional de poids lourds**. Vous évaluez dans votre courriel du 6 mars 2023 ce trafic à 750 poids lourds par jour, soit 1500 mouvements de véhicules donc 1 poids lourd toutes les 30 secondes. Le projet prévoit des aménagements pour un accès routier sur la RN6 au niveau du carrefour dit « Le réveil matin ».

Or tous les riverains savent pertinemment que la RN6 est quotidiennement bloquée au niveau de cet accès. Le secteur de la RN6/Pont de Villeneuve est classé comme 4^e point noir de la circulation routière en Île-de-France. Il serait déraisonnable de faire supporter à notre territoire davantage de circulation, singulièrement des poids-lourds. Cette solution n'est pas responsable et est d'ailleurs contredite par le rapport de la Cour des Comptes S 2016-1537 de juin 2016 sur Port Autonome de Paris, qui indique en page 44 que « **le manque d'infrastructures routières est une des explications de la non réalisation du projet de port de Vigneux** ». Les infrastructures routières de 2016 étant identiques à celles d'aujourd'hui et le trafic routier ayant encore augmenté depuis, l'analyse de la Cour des Comptes sur ce point se confirme.

Vous projetez d'implanter un port à Vigneux-sur-Seine en tentant d'expliquer que tout le trafic routier, c'est-à-dire les marchandises et matériaux, doivent repartir vers le sud de l'Île-de-France, et non pas vers le nord. Dans ce cas, pourquoi ne pas implanter le port plus en amont de la Seine ?

Un projet inacceptable

Nous tenons donc à vous faire part de notre opposition à votre projet, tant au titre de citoyen Français – un projet en contradiction avec toutes les politiques publiques d'urgence climatique et de préservation de l'environnement - qu'au titre d'élu local – un projet dégradant encore plus la qualité de vie des populations riveraines qui seraient sacrifiées sur l'autel de considérations économiques anachroniques avec les préoccupations de notre temps.

Nous sommes particulièrement alarmés par le caractère irréversible des dommages que votre projet causerait à l'environnement, et par les conséquences indirectes désastreuses qu'il ne manquerait pas d'entraîner comme un franchissement routier de la Seine.

Nous nous sentons le devoir de préserver l'avenir des futures générations.

Nous sommes conscients qu'il vous faut réfléchir au devenir d'un foncier aujourd'hui inutilisé. Nous nous tenons à votre disposition pour discuter d'un projet d'aménagement alternatif plus respectueux de l'esprit et de la lettre des politiques publiques et des grands enjeux actuels pour développer un projet respectueux de l'environnement, et qui pourrait en outre contribuer à améliorer la qualité de vie de populations déjà gravement malmenées par les nuisances existantes.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Philippe GAUDIN
Maire de Villeneuve-Saint-Georges



Didier GONZALES
Maire de Villeneuve-le-Roi

